

Délibération 2023 / 10-06

L'an deux mil vingt-trois le jeudi douze octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raymond RABETEAU, Maire.

Étaient présents les Conseillers municipaux : Mrs Jean-Jacques BORD, Didier LASSECHERE, Raymond RABETEAU, Christian FAUGERON, Maurice BESSE, Jean-François CHAMPEAU, Jacques FAURE, Cédric LECOMTE, Anthony BUYS, Arnaud PICOUT, Mmes Claudine DAURY-NEYRET, France-Noëlle GIMENEZ, Mireille LILLE-PALETTE RECONDU.

Secrétaire de séance : Mme Claudine DAURY

* * * * *

BUDGET FORET - APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2024 POUR LES FORÊTS RELEVANT DU REGIME FORESTIER

Monsieur Le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2024 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Assiette des coupes

d'accepter l'ensemble des propositions et destinations et dévolutions de coupes réglées prévues dans le document d'aménagement forestier comme mentionnées ci-dessous :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (vente ou délivrance)
FC de Royère de Vassivière	16A1	8,15	E3	VENTE
FC de Royère de Vassivière	16A2	4,45	E2	VENTE

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés **façonnés** une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'œuvre, financement, etc.).

Fait et délibéré en Mairie, le 12 octobre 2023

Le Maire,

Raymond RABETEAU

